

Le nouveau Vélib' part à la conquête de la banlieue

L'entrée en service du vélo se fera à l'échelle du Grand Paris en 2018. En plus de la capitale, 51 communes ont adhéré au syndicat mixte Vélib' Métropole. Mais certaines villes, comme Saint-Ouen, font encore défaut.

PAR JEAN-GABRIEL BONTINCK

La révolution Vélib' se précise. Après le choix d'un nouveau vélo et d'un nouvel exploitant (Smoovento remplacera JC Decaux le 1^{er} janvier 2018), le célèbre vélo en libre-service s'apprête aussi à franchir (un peu plus) le périphérique. Le système actuel autorise Vélib' à s'étendre uniquement dans un périmètre limité à 1,5 km au-delà des frontières de Paris. Trente communes de première couronne disposent déjà de stations de vélo (environ 180 sur les 1 200 du Vélib' parisien).

200 STATIONS DANS 20 COMMUNES DE PLUS

En 2018, le nouveau Vélib', lui, ira encore plus loin. D'ici à mars 2018, il y aura 1 400 stations, soit environ 200 de plus, essentiellement dans une vingtaine de nouvelles villes de banlieue (voir notre carte). Désormais, le service est géré par le Syndicat mixte Vélib' Métropole, qui regroupe les communes adhérentes, moyennant une contribution financière, comme pour le système Autolib'. Vélib' n'est en effet plus financé par le marché publicitaire parisien, comme c'était le cas depuis dix ans. Au départ réticentes à mettre la main au portefeuille, les villes de banlieue commencent à rejoindre le mouvement.

Il faut dire que le calendrier s'accélère. A partir du 1^{er} octobre, JC Decaux commencera à démonter les stations actuelles. En parallèle, Smoovento installera les siennes. Il faudra notamment raccorder les potelets d'attaches des vélos à électricité. Les nouveaux Vélib' seront en effet connectés, et, pour 30 % d'entre eux, à assistance électrique. Un travail fastidieux qui doit être planifié quelques semaines à l'avance.

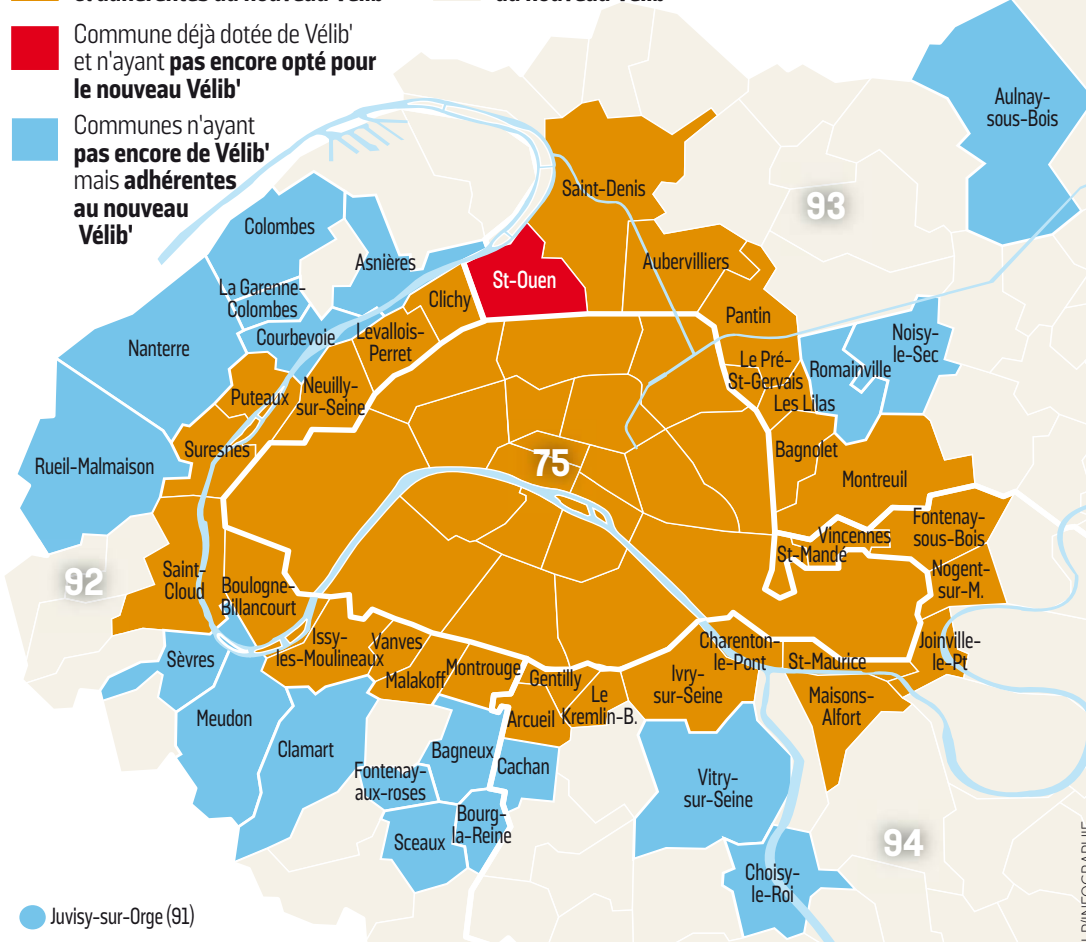
VOTRE VILLE SERA-T-ELLE ÉQUIPÉE ?

Communes déjà dotées de Vélib' et adhérentes au nouveau Vélib'

Commune déjà dotée de Vélib' et n'ayant pas encore opté pour le nouveau Vélib'

Communes n'ayant pas encore de Vélib' mais adhérentes au nouveau Vélib'

Communes n'ayant pas adhéré au nouveau Vélib'



C'est pourquoi le syndicat mixte avait demandé aux communes désireuses d'avoir les nouveaux Vélib' d'adhérer, via un vote de leur conseil municipal, avant le 30 juin. Le syndicat mixte va ainsi se prononcer aujourd'hui sur l'adhésion de quatorze collectivités qui ont délibéré récemment. Une vingtaine

avait déjà rejoint le groupement ces derniers mois (voir notre carte).

Certaines ont un peu tardé. Pantin (93), Puteaux (92) ou Charenton-le-Pont (94), qui disposent déjà de stations, n'ont ainsi voté que le 30 juin. Leur adhésion formelle au syndicat mixte ne pourra être enregistrée qu'à la rentrée, ce qui risque de retarder

l'installation des nouvelles stations. « Nous aurons toutes nos stations, et même plus qu'avant », rassure Bertrand Kern, maire PS de Pantin (treize stations Vélib' actuellement), qui reconnaît que, après un temps d'interrogation, l'aide financière de la Métropole du Grand Paris (MGP) l'a incité à franchir le pas.

UNE AIDE DE 10 000 € PAR BORNE

Patrick Ollier, président LR de la MGP, a en effet montré l'exemple en faisant adhérer Rueil-Malmaison, la commune dont il est maire, au nouveau Vélib' (six stations sont prévues). Il a surtout instauré un fonds métropolitain de 4 M€, à raison de 10 000 € par station, pour aider les communes à s'équiper. Cette aide ne sera versée que s'il existe une « continuité territoriale » entre les communes desservies par Vélib'. Ce qui n'a pas empêché des villes de seconde couronne d'adhérer, comme Aulnay-sous-Bois (93) ou même Juvisy-sur-Orge (91), pour étudier une future implantation.

Le syndicat mixte table sur 1 600 stations d'ici deux ans. A terme, l'objectif est d'intégrer les 131 communes de la MGP. « Je sens de l'enthousiasme de la part des villes, surtout proches de Paris, pour ce service. Je tiens à saluer Anne Hidalgo qui est intervenue pour rassurer les maires », insiste Patrick Ollier.

SAINT-OUEN FAIT DE LA RÉSISTANCE

Malgré cela, Saint-Ouen, qui compte actuellement onze stations, n'a toujours pas voté son adhésion. Le maire (UDI), William Delannoy, l'assume : il ne veut pas mettre la main à la poche. « Ces stations coûteraient 110 000 € par an, et cela pourrait monter à 200 000 € avec les nouvelles. Je suis maire de la 3^e ville la plus endettée de France et j'ai déjà augmenté de 45 % les impôts », se défend-il. Il renvoie la balle dans le camp de Plaine Commune, le territoire auquel il appartient. « Ils ont la compétence voirie sur Saint-Ouen et perçoivent les recettes, pourquoi ce serait à Saint-Ouen de payer le Vélib' ? » dénonce-t-il. Un bras de fer qui risque bien de priver les habitants de Vélib' en 2018.